

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01474

Numéro SIREN : 801 183 815

Nom ou dénomination : 3TW FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2018 sous le numéro de dépôt 46414

3TW FINANCES
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 30 000 euros
Siège social : 13, rue de Fourqueux - 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
RCS VERSAILLES 801 183 815

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 3 SEPTEMBRE 2018**

n° de
dépôt

46414.



n° de
gestion

L'an deux mille dix-huit,
Le trois septembre,
A 9 heures,

13 SEP. 2018

n° de
facture

Quin.

n° de
chrono

Madame Eliane BOULLENGER,
Propriétaire de la totalité des 30 000 actions de 1,00 Euro composant le capital social
de la société "**3TW FINANCES**",

Associée unique et Présidente de la société "**3TW FINANCES**",

Après avoir exposé :

- que la Société a abandonné ses projets de croissance externe et se trouve donc à ce jour surcapitalisée,
- qu'il conviendrait de réduire le capital d'une somme de 25 000 Euros, le ramenant ainsi de 30 000 Euros à 5 000 Euros,
- que cette réduction pourrait être réalisée par voie de **rachat par la Société de 25 000 actions** détenues par Madame Eliane BOULLENGER **en vue de leur annulation.**

A pris les décisions suivantes :

- **Autorisation** d'effectuer le **rachat par la Société de 25 000 actions** détenues par Madame Eliane BOULLENGER **en vue de leur annulation,**
- **Réduction consécutive du capital social** (non motivée par des pertes) de 25 000 Euros, **pour le ramener de 30 000 Euros à 5 000 Euros, sous condition suspensive,**
- Conditions et modalités de cette opération de réduction de capital,
- Pouvoirs pour constater la réalisation définitive de la réduction de capital, la modification des statuts et accomplir les formalités requises.

S.B.

PREMIERE DECISION

L'associée unique **autorise** le Président à **effectuer le rachat par la Société**, d'ici le 30 novembre 2018 **au plus tard**, en vue de leur annulation, **de 25 000 actions** de 1,00 Euro chacune, émises par la Société, détenues par :

- **Madame Eliane BOULLENGER, associée unique**, à hauteur de **25 000 actions** (sur les 30 000 actions lui appartenant).

Moyennant le prix de **VINGT CINQ MILLE Euros (25 000 Euros)**, soit la valeur nominale, revenant à l'associée unique.

Lequel prix sera imputé sur :

Le poste « capital social », à concurrence de 25 000,00 €.

Le prix sera payable comptant (affectation en compte courant d'associé), au plus tôt après l'expiration du délai d'opposition des créanciers **et au plus tard** le 30 novembre 2018.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide de **réaliser cette réduction de capital social** de 25 000 Euros, **pour le ramener** de 30 000 Euros à **5 000 Euros**, par voie de rachat de 25 000 actions détenues par Madame Eliane BOULLENGER, en vue de leur annulation.

Cette décision est prise **sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce.**

Les articles 6 et 7 des statuts de la société seront modifiés en conséquence, lors des décisions qui entérineront la réduction de capital.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Eliane BOULLENGER
Présidente et associée unique

